

**La technique "PAVES PLASTIQUES-SABLE"  
Doit être condamnée  
Jacques Perrin - Ingénieur  
Expert bénévole de Migrations et Développement**

La présente note a pour but **de dénoncer** l'atteinte gravissime à l'environnement et à la santé humaine que constitue la fabrication de Pavés Plastiques-Sable, principalement pratiquée en Afrique, et **d'alerter** les promoteurs, conseils, décideurs et acteurs de cette technique.

- Le principe de cette méthode\* est d'incinérer incomplètement en plein air des déchets plastiques mélangés additionnés de sable puis de couler en moules la matière obtenue.



**« Cuisine du diable »**

Fonte des sacs plastiques et mélange avec du sable. PHOTO « Reporters d'Espoir »

- Or tous les organismes publics de santé, la communauté scientifique et les acteurs politiques informés s'accordent à admettre que ce type d'incinération conduit par ses fumées et résidus solides à des pollutions gigantesque lors de la fabrication et dans le temps.
- Par exemple les dioxines que ce procédé élabore se retrouvent :
  - **Dans les fumées** à des teneurs plus de mille fois supérieures à celles aujourd'hui

admises légalement en France en sortie des cheminées d'usine d'incinération.

- et - **Dans les résidus** solides à des teneurs plus de cent fois supérieures à celles aujourd'hui admises légalement en France dans le mâchefer d'usine d'incinération.

En sachant par ailleurs que ces seuils légaux restent encore loin de satisfaire les experts des associations de défense de l'environnement. Compte tenu en particulier des difficultés de suivi et de contrôle, des variabilités de reconcentrations selon les types et hétérogénéités des milieux cibles et des conditions de réemplois des résidus.

- On rappelle que :
  - Les dioxines sont parmi les substances les plus dangereuses connues dont les effets touchent pratiquement toutes les fonctions (immunité, développement, système, nerveux, thyroïde, respiration, métabolisme) et sont cancérigènes.
  - Le brûlage des déchets en plein air est strictement interdit en France.
  - Les conditions de forte proximité humaine (ouvriers, familles), d'habitat, de culture, d'élevage et d'alimentation en eau constituent des facteurs aggravant des risques encourus.
  - Beaucoup d'autres substances polluantes sont émises lors de ce type de combustion : monoxyde de carbone, dérivés nitrés, sulfates, acide chlorhydrique, métaux, hydrocarbures aromatiques et poussières...
  - Les pollutions produites affectent tous les secteurs naturels: atmosphère, terre, eaux de surface et profondes, des secteurs proches à très éloignés.
  - La promotion et le développement de filières respectueuses de la santé humaine et de l'environnement sont les seules admissibles.

Concernant les déchets plastiques on pourra recourir au tri pour valorisation matière en industrie chimique en complément aux techniques de valorisation en travaux publics (pour les déchets mélangés) telles que Plastbloc. La condition première étant le **NON RECOURS A L'INCINERATION**. Celle-ci restant polluante (malgré les progrès pratiqués en usine) et antinomique avec la valorisation matière et la protection conséquente des énergies fossiles.

\*[http://www.dailymotion.com/video/xo31hn\\_03-plastique-sable01-mah00456-sevare-apport-premier-sable-dans-plastique-fondu-converted\\_lifestyle](http://www.dailymotion.com/video/xo31hn_03-plastique-sable01-mah00456-sevare-apport-premier-sable-dans-plastique-fondu-converted_lifestyle)